



Le Délégué académique aux arts et à la culture
à
Mesdames et Messieurs les Proviseurs
des collèges publics et privés sous contrat

Délégation académique aux arts et à la culture

Affaire suivie par : Nathalie Berthon

Téléphone : 01.44.62.40.61

Mél : nathalie.berthon@ac-paris.fr

Paris, le 19 mai 2009

OBJET : Opération **Collège au cinéma** 2009-2010

**RECTORAT
DE L'ACADEMIE
DE PARIS**

**CHANCELLERIE
DES UNIVERSITES :**

En Sorbonne
47, rue des Ecoles
75230 Paris cedex 05
Tél : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE :**

94 Avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél : 01 44 62 40 40
Fax : 01 40 30 12 72

SITE INTERNET :

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les modalités de fonctionnement de l'opération **Collège au cinéma** pour l'année scolaire 2009-2010.

Cette opération, initiée par le Centre National de la Cinématographie (CNC), co-pilotée par la Ville de Paris, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile de France et le Rectorat de Paris (D.A.A.C), est coordonnée par l'association **Cinémas Indépendants Parisiens**.

I. RAPPEL DU DISPOSITIF :

- L'opération concerne les élèves de tous les niveaux.
- La programmation est de trois films par cycle :

Abouna de Mahamat Saleh Haroun
Le Cameraman de Edward Sedgwick
La Flèche brisée de Delmer Daves



classes 6^{ème} / 5^{ème}

Kamchatka de Marcelo Pineyro
Monty Python, Sacré Graal ! de Terry Jones, Terry Gilliam
Sa Majesté des mouches de Peter Brook



classes 4^{ème} / 3^{ème}

Les projections auront lieu de préférence dans une salle située à proximité de votre établissement. Le contact sera établi en temps utile par l'association.

La participation **annuelle** à cette opération est de 7,50 € par élève. Afin qu'aucun élève ne soit exclu du dispositif pour des raisons économiques, il est demandé aux collèges d'étudier les possibilités d'accorder une aide à certaines familles. Les enseignants accompagnateurs bénéficient de la gratuité. A l'issue des inscriptions, une facture globale sera adressée au service gestionnaire du collège et le paiement sera adressé aux **Cinémas Indépendants Parisiens, 135, rue Saint-Martin, 75004 Paris**, par chèque ou par virement bancaire, **au plus tard le jour de la première projection**.

Lorsque plusieurs classes d'un même établissement participent à l'opération, il est indispensable de nommer une personne qui puisse jouer le rôle de **coordonnateur, c'est-à-dire qui s'engage notamment à transmettre les demandes, informations et documents à chaque professeur inscrit au dispositif**.

Les documents pédagogiques (dossier enseignant et fiche élève) conçus par le Centre National de la Cinématographie et concernant les films programmés sont à la disposition des enseignants aux bureaux des **Cinémas Indépendants Parisiens — 135 rue Saint-Martin 75004 Paris**.

Pour accompagner ce travail de formation du jeune public, chaque élève bénéficie d'une carte individuelle donnant accès à un tarif préférentiel de **5 €** dans les salles de cinéma parisiennes mentionnées sur cette carte.

II. ACTION FORMATION CONTINUE :

La proposition faite aux enseignants des collèges qui participent à l'opération **Collège au cinéma** correspond à un stage de 5 jours répartis en deux modules complémentaires, dont les dates sont les suivantes :

Pour la première fois, le module consacré aux projections accompagnées d'une formation sur chaque film est scindé en deux, dans un double souci d'améliorer la qualité du stage et de ne pas solliciter un trop grand nombre d'enseignants d'un même établissement, les mêmes jours. Ainsi, cette première partie de stage aura lieu les

**12, 13 et 15 octobre 2009
ou 16, 19 et 20 octobre 2009**

Une journée et demie pour les enseignants de 6^{ème} / 5^{ème} et une journée et demie pour les enseignants de 4^{ème} / 3^{ème}.

Chaque enseignant recevra une convocation à l'une de ces deux sessions.

Formation thématique : **11 et 12 mars 2010**

Il s'agit d'un stage à « public désigné », donc uniquement destiné aux professeurs participant au dispositif et **publié au Plan Académique de Formation. L'inscription au dispositif, avec l'accord du chef d'établissement, entraînera, de facto, l'inscription au stage.**

Il est indispensable qu'au moins un enseignant par classe inscrite ainsi que le coordonnateur du dispositif dans le collège suivent cette formation qui a pour objectif d'aider les équipes pédagogiques à aborder les films avec leurs élèves quant à l'analyse filmique, l'approche historique et esthétique.

Attention ! Ces journées sont à déduire du quota annuel de 5 jours de formation réservé aux enseignants.

III. FICHE D'INSCRIPTION AU DISPOSITIF :

Vous trouverez ci-joint une fiche d'inscription au dispositif que vous voudrez bien renvoyer **avant le 15 septembre 2009** à la **Coordination « Collège au Cinéma »**, **Cinémas Indépendants Parisiens – Virginia BON – 135 rue Saint-Martin 75004 PARIS.**

IV. REUNION DE PRESENTATION DU DISPOSITIF :

Une réunion d'information sur le dispositif « Collège au cinéma » 2009 -2010 à Paris aura lieu :

**Le mardi 9 juin à 18h45
Au cinéma Le Nouveau Latina (20, rue du temple, 75004 métro Hôtel de Ville)**

Cette réunion a pour but d'informer les enseignants sur les différentes étapes de la mise en place du dispositif au sein de chaque établissement. Elle permet aussi de renseigner les enseignants qui ne sont pas inscrits, sur les objectifs d'une telle action menée en classe.

**Elle sera accompagnée de la projection en avant-première du film
« L'ARMÉE DU CRIME » de Robert GUÉDIGUIAN - Sélection Festival de Cannes 2009 –**

Les enseignants souhaitant y participer sont invités à confirmer leur présence auprès de Virginia Bon au **01 44 61 85 54.**

Philippe COCQUEBERT

P.S. : Des brochures de « Collège au cinéma » à Paris 2009 - 2010 seront dès le 1^{er} juin à votre disposition dans les casiers des établissements, au Rectorat.